

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
Bureau de l'utilité publique  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Société FUTURES ENERGIES Landes de Lavernat  
pour l'exploitation de 4 aérogénérateurs se situant sur le territoire de la commune de  
LAVERNAT**

Par arrêté n° 2014182-0020 du 1er juillet 2014, le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la société FUTURES ENERGIES Landes de Lavernat, domiciliée 2 place Samuel de Champlain-92400 COURBEVOIE - pour l'exploitation de 4 aérogénérateurs se situant sur le territoire de la commune de LAVERNAT.

Le dossier sera déposé pendant une durée 32 jours du **8 septembre 2014 au 9 octobre 2014** inclus, à la mairie de LAVERNAT.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations. Toute observation peut, par ailleurs, être déposée sur le site internet de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubriques « publications » - « consultation du public » - « dossiers 2014 ».

Monsieur François CLEACH (retraité de l'enseignement), commissaire-enquêteur titulaire ou, le cas échéant, Monsieur Jean FOUQUET (professeur des écoles en retraite), son suppléant, recevra en personne à la mairie de LAVERNAT les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **lundi 8 septembre 2014 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 23 septembre 2014 de 15h00 à 18h00**
- **samedi 4 octobre 2014 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 9 octobre 2014 de 9h00 à 12h00**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie LAVERNAT.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée au porteur du projet, la société FUTURES ENERGIES Landes de Lavernat-Immeuble Le Nautilus-14 rue du sous marin Vénus-CS 94489-56324 LORIENT Cedex.

Cette demande contient une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique est consultable sur le site internet de la préfecture et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture, au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe – direction des relations avec les collectivités locales - bureau de l'utilité publique place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, à la mairie de LAVERNAT ou en consultation sur le site internet de la l'Etat en Sarthe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.